Editorial

Olivier Schmitt

Pour l'organisation de la Santé, 2010 sera l'année de la mise en application de la loi Hôpital Patient Santé Territoire. Nous vous avions déjà informés des bouleversements attendus et des craintes pour notre profession.

Au-delà des aspects répressifs, avec de nouvelles sanctions et nouvelles contraintes déjà prévues (pénalités sur les feuilles de soins papier, déclaration des absences, restrictions des compléments d'honoraires), des changements fondamentaux seront introduits par la mise en place des ARS(1) et des URPS(2).

Comme vous le savez, les URML(3) vont devenir URPS, c'est- à-dire seront ouvertes à tous les professionnels de santé libéraux. Les ARS seront les centres régionaux de décision qui organiseront le médical et le médico-social localement et pourront contracter des « accords » avec les URPS et, individuellement, avec les professionnels de santé.

Ne nous y trompons pas, cette apparente décentralisation cache en fait une étatisation de la Santé car les ARS sont organisées comme de véritables préfectures régionales de santé. Les directeurs de ces ARS, aux pouvoirs considérables, seront directement aux ordres du Gouvernement.

Que va devenir l'action syndicale dans ce nouveau contexte ?

Les deux niveaux, national et régional, vont avoir une importance complémentaire, l'un n'ira pas sans l'autre et une vigilance régionale accrue sera indispensable.

La structure du SNPP le permet puisque la moitié des conseillers est issue des élections régionales et l'autre des élections nationales lors de l'AG. Cependant, l'activité régionale devra être renforcée et nous vous invitons chaleureusement à vous mobiliser localement dans les régions où ce n'est pas encore le cas. Le Bureau National est là pour vous aider dans cette entreprise.

Les URPS seront sollicitées par les ARS sur des dossiers concernant la psychiatrie. Le SNPP sera là pour anticiper et soutenir la réflexion via les psychiatres qui seront élus et le cas échéant désignés pour participer aux commissions. Les élections pour ces nouvelles structures vont intervenir dans quelques mois et les confrères qui pourront y être élus auront, non seulement la possibilité de faire entendre la spécificité de la Psychiatrie à ce niveau, mais aussi auront le pouvoir de nous informer très tôt des évolutions locales qui sont souvent des expérimentations susceptibles de se généraliser.

Cet appel à la mobilisation nous paraît vital pour nos pratiques qui peuvent, du jour au lendemain, être dénaturées par des décisions autoritaires que nous n'aurions pas pu anticiper.

Nous vous souhaitons à tous une bonne année combative car non seulement nous avons une responsabilité vis-à-vis de nos patients, mais il est toujours plus profitable, pour notre propre santé morale, de lutter que de subir.

1 - ARS : Agence Régionale de Santé qui regroupera sept organismes (ARH, URCAM, GRPS, DRASS, DDASS, MRS, CRAM).
À charge pour la future ARS d'organiser, de réguler et d'orienter la politique de santé en région. À titre d'exemple, c'est elle qui mettra en œuvre un service unique d'aide à l'installation des professionnels de santé. Elle qui organisera la veille sanitaire.
Elle encore qui évaluera la qualité des formations des professionnels de santé, et qui pilotera la permanence des soins.

2 - URPS : Union Régionale des Profession de Santé où siégeront, entre autres professionnels de santé, trois collèges de médecins (Généralistes, Spécialistes à plateau techniques lourds et autres spécialistes dont les psychiatres)

3 - URML : Union Régionale des Médecins Libéraux